

7 novembre 2011

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 7 novembre 2011 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 est proposée par Marco Laplante.

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 octobre 2011 est proposée par Lucie Gilbert.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$287,283.14 (chèques numéro 15 704 à 15 806).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean-Marie Lessard fait mention qu'il aimerait avoir l'appui de la municipalité pour une problématique avec Postes Canada. Après avoir fait une étude de sécurité pour les facteurs, Postes Canada a décidé de déplacer sa boîte postale en face du 920 Route 276. Par conséquent et dû à la route qui est bloquée suite à Irène, il doit faire le détour par Tring-Jonction pour aller chercher sa poste. Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric fasse des démarches auprès de Postes Canada et du député Maxime Bernier afin que la boîte postale de Jean-Marie Lessard soit relocalisée plus près de chez-lui.

DÉROGATION MINEURE GASTON GRONDIN

Attendu que Gaston Grondin désire construire un hangar à avion sur le lot # 4 713 348 appartenant à Gestion G.S. Grondin Inc;

Attendu que son terrain n'a que 60' de largeur et que son hangar aura 47'4'' de largeur;

Attendu que celui-ci demande une dérogation mineure quant aux marges latérales et que les propriétaires des lots voisins ne s'opposent pas à cette dérogation;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter celle-ci;

En conséquence, il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric accepte la demande de dérogation mineure de Gaston Grondin réduisant ainsi les marges latérales de son hangar à avion qui sera construit sur le lot # 4 713 348.

APPUI À GAZ MÉTRO POUR DEMANDE À LA CPTAQ

Attendu que Gaz Métro a l'intention de construire, opérer et entretenir un réseau de gaz naturel sur notre secteur;

Attendu que pour mener le projet à terme, Gaz Métro doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour la traversé de certains cours d'eau;

Attendu que la Municipalité Saint-Frédéric est favorable au projet de gaz naturel;

En conséquence, il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric appui Gaz Métro dans sa demande à la CPTAQ pour les lots 4 219 459 et 4 219 427.

APPUI À LOUISE BILODEAU ET GILLES LESSAD POUR DEMANDE À LA CPTAQ

Attendu que Louise Bilodeau et Gilles Lessard font une demande à la CPTAQ dans le but de déménager une de leur maison plus près de la route;

Attendu que cette maison serait en dehors du droit acquis mais demeurerait rattachée à la ferme;

Attendu que ceux-ci demandent l'appui de la municipalité dans leur projet;

En conséquence, il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric appui Louise Bilodeau et Gilles Lessard de Ferme Lougil SENC dans leur demande à la CPTAQ pour le lot 4 219 465.

APPUI À FERME JYPL POUR DEMANDE À LA CPTAQ

Attendu qu'Yvan Nadeau de Ferme JYPL SENC fait une demande à la CPTAQ pour convertir un droit commercial en vigueur avant le 13 juin 1980 en droit résidentiel;

Attendu que le but étant d'y construire une résidence;

Attendu que celui-ci demande l'appui de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric appui Ferme JYPL SENC dans sa demande à la CPTAQ sur le lot 4 219 387 dans le but de convertir un droit commercial en droit résidentiel.

ADOPTION DU BUDGET 2012 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que le budget équilibré au montant de 24 200\$ de la Régie Intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante soit accepté tel que préparé et déposé par ladite Régie.

ADOPTION RÈGLEMENT 272-11 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipales régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

ATTENDU que les formalités prévues à la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement numéro 272-11 a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2011;

En conséquence, il est proposé par Julie Simard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 272-11 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »

(Voir au livre des règlements).

FORMATION DES ÉLUS SUR LE CODE D'ÉTHIQUE

Tous les élus municipaux, sans exception, ont suivi une formation sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux samedi le 29 octobre dernier à Beauceville.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément aux articles 357 et 358 de la L.E.R.M. dans les municipalités, chaque élu dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2011-2012.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Claire Pouliot donne avis de motion qu'à une assemblée ultérieure du conseil, un règlement sera adopté en vue de fixer la rémunération des élus municipaux pour l'année 2012.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT TAUX DE TAXATION 2012

Michel Fortin donne avis de motion qu'à une assemblée ultérieure du conseil, un règlement sera adopté en vue de fixer le taux d'imposition des taxes générales et de service pour l'année 2012.

ADOPTION BUDGET 2012 DE L'OMH

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que le budget 2012 de l'OMH au montant de 54 111\$ accepté tel que préparé et déposé par ledit OMH. La quote-part de la municipalité s'élèvera donc à 5 411\$.

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR LE CONSEIL DE L'OMH

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric renouvelle le mandat de Claire Pouliot et Marco Laplante comme représentants sur le conseil d'administration de l'OMH de Saint-Frédéric. Leur mandat débutant le 2 novembre 2011 et se terminant le 31 octobre 2013.

NOMINATION DU PRO-MAIRE

Il est proposé par Claire Pouliot et résolu à l'unanimité que Lucie Gilbert renouvelle son mandat de pro-maire pour une période de 1 an.

RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du code municipal, le maire soumet le rapport financier 2010 concernant la situation financière de la Municipalité Saint-Frédéric :

Revenus	1 106 987 \$
Dépenses	(1 097 459)\$
Amortissements	240 152 \$
Remboursement de la dette à long terme	(56 466)\$
Activités d'investissement	(78 376)\$
Réserves financières à fonds réservés	6 107 \$
Surplus de l'exercice	120 945 \$

Pour l'année 2011, un budget équilibré de 1 102 309\$ a été adopté le 16 décembre 2010. Étant donné la tempête « Irène » qui a causé d'importants dommages sur notre territoire, il n'est pas certain que les prévisions budgétaires seront entièrement respectées.

En ce qui a trait aux contrats accordés depuis le dernier rapport du maire, les faits sont les suivants :

G.P. Auto Enr.	41 763.75\$
→ camion Ford F450 2005	
Les Entreprises G.N.P.	326 010.05\$
→ réfection des infrastructures Route 112	
Centre Camion Amiante inc.	50 365.57\$
→ réparation des véhicules de la municipalité	
Roche Ltée	74 051.24\$
→ courbe Rte 112	51 038.39\$
→ révision plan intervention	14 582.40\$
→ projet Village-Marie	8 430.45\$
Les Gravières G.N.V.R.	72 334.54\$
→ gravier & abrasif	
Services Sanitaires Denis Fortier	113 241.46\$
→ contrat de 3 ans pour collecte et transport des matières résiduelles	

Pour la prochaine année fiscale, le budget 2012 sera adopté au cours du mois de décembre lors d'une assemblée spéciale qui sera convoquée par avis public.

Pour l'année 2012, les dossiers suivant seront traités :

- Asphaltage sur le territoire de la municipalité.
- Mise aux normes de l'eau potable.
- Aider les Loisirs Saint-Frédéric dans le projet du nouveau terrain de balle.

INDICATEURS DE GESTION 2010

Voirie municipale

Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	1 139\$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	2 354\$

Enlèvement de la neige

Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	1 535\$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	1 717\$

Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution

Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	166,6667
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	8 887\$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	11 851\$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	0,05\$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	0,08\$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	0,37\$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	0,49\$

Traitement des eaux usées et réseaux d'égout

Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	0,87\$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	2,45\$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	0\$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	0\$

Santé financière et globale

Pourcentage du service de la dette	9,41%
Pourcentage d'endettement	29,09%

Ressources humaines

Pourcentage du coût de la transformation par rapport à la rémunération totale	0,92%
Effort de formation par employé	12,22 h
Durée moyenne des lésions professionnelles	s.o.
Taux de départs potentiels à la retraite	0%

- (a) Dépenses de fonctionnement
- (b) Dépenses de fonctionnement plus l'amortissement

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

De la réparation d'asphalte sera faite cette semaine pour réparer l'asphalte brisé par Irène.

b) Loisirs et embellissement

Les décorations de Noël seront installées prochainement.

c) Eau potable

Il y a présentement une dépense d'eau plus élevée que la normale. La consommation est à 500 mètres cubes d'eau par heure quand normalement elle est à 400 mètres cubes d'eau. Robert Nadeau cherche toujours le problème.

d) O.M.H.

Il reste 25 000\$ à 30 000\$ de dépenses pour l'année 2011. Un montant de 3 000\$ environ sera pris pour des lumières en avant et en arrière des HLM et la balance servira à l'achat de nouveaux cabanons.

e) Sécurité incendie

Il y aura une réunion le 14 novembre prochain.

e) Culture

Les nouveaux rayons pour la bibliothèque devraient arriver prochainement.

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité de commanditer la Chambre de Commerce de Saint-Frédéric pour leur souper annuel qui aura lieu le 12 novembre en leur louant la salle communautaire gratuitement.

Il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité de prêter la salle gratuitement à l'Âge d'Or pour leur social de Noël qui aura lieu le 4 décembre prochain.

Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité de participer financière au voyage de fin d'année à Toronto des élèves de 5^e et 6^e année de l'école Louis-Albert-Vachon pour un montant de 150\$.

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité de donner une aide financière de 1 000\$ au conseil de la Fabrique de Saint-Frédéric pour le concert bénéfice de Patrick Normand.

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité de renouveler l'annonce double sur le Feuillet paroissial au montant de 125\$.

Julie Simard donne avis de motion qu'un règlement sera ultérieurement adopté en vue de donner l'autorisation au club Quad Amiante de circuler sur certains chemins municipaux pour la période hivernale 2011-2012. Cette autorisation sera valable à condition qu'une signalisation adéquate et conforme soit installée. Également, la municipalité se réserve en tout temps le droit de retirer la permission de circuler sur ses chemins, advenant le cas où celle-ci constaterait que la signalisation n'est pas conforme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Rien à mentionner.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Claire Pouliot à 21h45.